



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICHI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/205

**Convention de mise à disposition de moyens et de biens immobiliers bâtis et non bâtis à la commune d'Ajaccio pour la création de deux écoles communales en lieu et place des anciennes écoles annexes maternelle et élémentaire.**

**M. le maire expose à l'assemblée :**

La démarche de désannexion de l'école maternelle annexe, sise 8 cours Général Leclerc et de l'école élémentaire annexe Charles BONAFEDI, sise 2 boulevard Albert 1<sup>er</sup> à Ajaccio, a été initiée en 2014 par l'Université de Corse, gestionnaire des écoles, le Département de la Corse du Sud, propriétaire des biens et la Commune d'Ajaccio.

Elle a abouti le 22 février 2016, par la signature de l'arrêté de la Ministre de l'Education Nationale portant suppression de ces écoles, au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Aujourd'hui, la finalisation de la démarche est la transformation de ces deux écoles en écoles communales. La présente convention précise les conditions et modalités de mise à disposition, par le Département, des biens immobiliers bâtis et non bâtis et de moyens humains, au profit de la Commune d'Ajaccio.

La signature de cette convention valide la création de deux nouvelles écoles communales et permet au maire d'y exercer pleinement toutes les compétences en ce domaine.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de moyens et de biens immobiliers bâtis et non bâtis pour la création de deux écoles communales en lieu et place des anciennes écoles maternelle et élémentaire annexes.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Rose-Marie OTTAVY SARROLA, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juin 2016 ;

**AUTORISE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de moyens et de biens immobiliers bâtis et non bâtis pour la création de deux écoles communales en lieu et place des anciennes écoles maternelle et élémentaire annexes.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016\_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**